

# FORMATION

## « Titre à Finalité Professionnelle

### Maître.sse de maison »

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), l'attestation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) et l'attestation EPI (*Équipier Première Intervention*).

#### CONTENU DE LA FORMATION 231 heures ou 245 heures

##### Bloc 1 : 5 modules pour un total de 77 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison 7 h
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 35 h
- Entretien du cadre de vie – 7 h
- Entretien du linge – 7 h
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 21 h

##### Bloc 2 : 4 modules pour un total de 84 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes – 7 h
- Les problématiques des publics - 31,50 h (module commun SN et MM) + Analyse des pratiques – 7 h
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,50 h (module commun SN et MM)
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort -7 h (module commun SN et MM)

##### Bloc 3 : 2 modules pour un total 49 h

- Le cadre institutionnel de la fonction – 24,50 h (module commun SN et MM)
- Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) – 24,50 h (module commun SN et MM)

##### Accompagnement de dossier 21 h ou 35 h

Méthodologie de réalisation du dossier 21 heures + 14 heures suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

## VALIDATION

Délivrance d'un Titre à finalité Professionnelle de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE/FP de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

## LIEUX DE LA FORMATION \*

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 231 heures ou 245 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

**\*sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. L'inscription est prise en compte par ordre d'arrivée.**

POITIERS	SAINTES	NIORT
12 au 16/10/2026	28/09 au 2/10/2026	18 au 23/05/2026
16 au 20/11/2026	2 au 6/11/2026	8 au 13/06/2026
14 au 18/12/2026	7 au 11/12/2026	29/06 au 4/07/2026
18 au 22/01/2027	4 au 8/01/2027	14 au 18/09/2026
8 au 12/02/2027	25 au 29/01/2027	5 au 9/10/2026
8 au 12/03/2027	1 au 5/03/2027	2 au 6/11/2026
5 au 9 avril 2027	29/03 au 2/04/2027	23 au 27/11/2026

**Nombre de jours de formation :**  
**35 jours = 245 h**

## DISPENSES

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (*14 heures de dispense*)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (*14 heures de dispense*)
- Pour les professionnels attestant de l'EPI (Équipier de Première Intervention) (*7 heures de dispense*)

## CONTACT

Tel : 05 49 37 60 05

Mail : [mm@irts-pc.eu](mailto:mm@irts-pc.eu)

## COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 3307,50 € pour un parcours de 245 heures  
soit 13,50 € / heure**

## NOMBRE DE PLACES

**Limité à 16 stagiaires en parcours complet  
+ 2 stagiaires en parcours partiel.**

## TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES

<b>Blocs de compétences</b> <b>du Titre Maître de maison en secteur social et médico-Social</b>			
<b>Bloc 1</b> Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable <b>77 heures</b>			
<b>Bloc 2</b> Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante <b>84 heures</b>			
<b>Passerelles avec les qualifications SN et MM</b>			
Qualification professionnelle de <b>Surveillant.e de Nuit Qualifié.e</b> (Obtenue après le 01-01-15) ou <b>CQP Surveillant.e de Nuit</b>		X	X
Qualification professionnelle de <b>Maître.sse de maison</b> (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de <b>Maître.sse de maison</b> (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
<b>Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3</b>			
<b>DEAES</b> - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre <b>SVN</b> – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre <b>ADVD</b> - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel <b>ADVF</b> - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel <b>ASMS</b> - Agent de service médico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
<b>CAP ATMFC</b> - Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
<b>Mention complémentaire Aide à Domicile</b>	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
<b>CAPA</b> - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
<b>Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4</b>			
<b>DEAS</b> – Diplôme d'Etat Aide-Soignant			X
<b>DEAP</b> – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
<b>DETISF</b> - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
<b>DEME</b> – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
<b>Bac pro ASPP</b> - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
<b>Bac pro SAPAT</b> – Services aux personnes et aux territoires		X	X